

Et c'est là qu'apparaît notre Tafta ?

Un mot encore sur la création en 2014 du Transatlantic Regulatory Council, que les négociateurs du Tafta traduisent opportunément par Conseil réglementaire transatlantique. Or le mot *regulatory*, dans l'acception anglo-saxonne, recouvre non seulement les réglementations et procédures administratives, mais aussi toutes les législations domestiques (nationales) et jusqu'aux Constitutions étatiques ! C'est au nom de la transparence et de l'harmonisation réglementaire que toutes les « règles » sont passées au peigne fin par des équipes transatlantiques de politiques et de bureaucrates. Dans le secteur des cosmétiques, par exemple, cela promet. Dans l'Union européenne, 1300 substances sont interdites, contre 17 seulement aux États-Unis. Si les firmes américaines l'emportent, le plomb dans le rouge à lèvres pourra ainsi faire son come-back. Alertons la presse féminine, et même masculine : le baiser sur la bouche deviendra toxique !

Plus sérieusement, quoique, le Conseil réglementaire transatlantique ne prétend à rien de moins que de se substituer au pouvoir législatif. C'était d'ailleurs écrit noir sur blanc dans le projet du NTM : 80 % des lois et règlements qui font obstacle ou freinent le commerce transatlantique doivent pouvoir être effacés « sans passer devant les

Parlements » (sic !). Le Tafta exige désormais que les milieux d'affaires soient prévenus et consultés AVANT que les lois ne passent devant les Parlements. Dans l'AMI, cela s'appelait déjà la prévention du risque législatif, que les promoteurs de ce projet présentaient comme une « expropriation rampante » des bénéfices escomptés par les investisseurs.

Dans les négociations, les propositions européennes actuelles – donc françaises – sur l'énergie et les matières premières contiennent des passages hallucinants, comme celui-ci : « À partir du moment où des permis d'exploration ont été accordés, les permis d'exploitation doivent être automatiques. » Elle est pas futée, cette réécriture ? Bienvenue aux gaz de schiste *made in France* !

Quantité de menaces sectorielles orienteront, en cas de signature, de nouveaux choix de société en matière de droit du travail, de santé, d'environnement, d'agriculture, et feront reculer les droits existants. Il s'agit d'un projet global, qui prétend



remplacer deux siècles de démocratie balbutiante par une technocratie transatlantique au service des firmes transnationales de chaque secteur. S'il devait aboutir, il deviendrait même impossible d'inventer d'autres formes d'organisation économique et sociale susceptibles de sauver notre planète en danger.

Mais vous annoncez pratiquement la fin du monde. Et d'un monde en tout cas. Non ?

Peut-être. Tout se passe comme si « on » avait décidé que l'expérience démocratique avait assez duré. Pas besoin de céder à des thèses conspirationnistes pour constater que le pouvoir des firmes transnationales les hisse désormais à la hauteur de nombreux États. Mais elles sont moins isolées que nombre de gouvernements, puisqu'elles se coalisent au sein de lobbies et think tanks de plus en plus efficaces.

Montesquieu avait en son temps parfaitement vu le problème : « L'amour du pouvoir est naturel. Il est insatiable, constamment aiguë, jamais rassasié par la possession. » Et c'est bien pourquoi il élabora sa célèbre théorie de la séparation des pouvoirs. Le Tafta est à l'exact opposé de ce grand principe de la philosophie des Lumières, car il vise à la concentration des pouvoirs dans la structure d'un traité dont les dispositions institutionnelles invalideront tous les autres.

Cette négociation commerciale intervient quelques mois après le sommet de Paris sur le climat. Un commentaire de l'écologiste que vous êtes ?

Lutter contre le dérèglement climatique, qui menace directement l'humanité, nous oblige à mettre de très sérieux freins à la mondialisation, car celle-ci sert les intérêts des transnationales, qui ne sont pas les nôtres. La relocalisation de l'économie est une des meilleures pistes d'avenir, et elle passe par une dé-mondialisation partielle des échanges. Elle est à mon sens un véritable « mul-

tiplicateur de solutions », selon une expression courante dans les milieux écologistes américains. Elle est à la fois bénéfique pour l'emploi, pour les sols, pour la santé, pour la solidarité, et pour le système climatique mondial.

Il est grand temps, car on en est arrivé à vouloir donner un prix à la biodiversité ! À la coter en Bourse à travers le marché des « compensations biodiversité », ou celui des « crédits carbone » pour le climat. L'extraordinaire et spécieux exemple de la « croissance verte » montre que les pollueurs veulent rester libres de poursuivre leurs activités destructrices, et donc d'ouvrir de nouveaux marchés. C'est hélas dans ce sens qu'il faut interpréter le soi-disant « succès historique » de la COP21 de Paris, qui s'est terminée en décembre dernier. Qui n'aura été qu'une énorme opération de manipulation des opinions. Une chose est certaine : ces gens ne reculent jamais. Mais l'Histoire n'est pas écrite d'avance.

Propos recueillis par Fabrice Nicolino